

DIPLOME D'UNIVERSITE

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Formation Continue

Cette formation associant la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Rennes et Askoria, organisme de formation aux métiers de l'intervention sociale, est ouverte exclusivement en formation continue. Cette formation permet l'obtention du certificat national de compétence mention Mandataire judiciaire à la protection des majeurs délivré par Askoria.

OBJECTIF

Cette formation est visée par la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 et régie par le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 et l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence.

Elle vise l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs. Les enseignements se découpent en quatre grands domaines de formation : juridique, la gestion, la protection de la personne et l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM).

PUBLICS

Cette formation est ouverte aux personnes dans l'une de ces situations :

- En poste dans un service de protection des majeurs au sein d'une association tutélaire ou d'un établissement hospitalier, social ou médico-social ;
- Titulaire d'un diplôme bac+2 inscrits au RNCP et ayant exercé au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire ;
- Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un emploi exigeant un diplôme ou titre de niveau bac+2 dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire.

LE PLUS DE LA FORMATION

Cette formation permet à la fois l'obtention du Diplôme d'Université Mandataire judiciaire à la protection des majeurs délivré par l'Université de Rennes et la délivrance du certificat national de compétence mention Mesure judiciaire à la protection des majeurs délivré par Askoria.



Contacts

Service formation continue
et Alternance (SFCA)

Pôle Droit IPAG

Philosophie IGR-IAE - 11 rue
Jean Macé

Bureau R101 - 1^{er}étage
35708 RENNES CEDEX 7

sfca-droit@univ-rennes.fr

Chargée d'animation et
d'ingénierie en formation
continue et alternance

Charlotte GARNICHE

Gestionnaire de formation
Anastasia SHCHERBAN

Responsables pédagogiques

Sylvie MOISDON CHATAIGNER

Professeur des Universités

Annabelle BAUDRY-MERLY

Formatrice coordinatrice,
Askoria

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Cette formation permet d'approfondir une connaissance des profils et des pathologies des personnes vulnérables et fait une place centrale à la relation établie entre le mandataire judiciaire et le majeur protégé.

Elle aborde ainsi les savoir-être et savoir-faire du mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) dans un cadre pluridisciplinaire en poursuivant les objectifs suivants :

- maîtriser les spécificités juridiques applicables aux majeurs protégés ;
- savoir mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale ;
- s'adapter aux intérêts et besoins de la personne protégée dans le respect de ses droits ;
- connaître et comprendre les capacités d'autonomie de la personne protégée ;
- savoir inscrire l'intervention du mandataire judiciaire dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel) ;
- acquérir une culture et un savoir-faire professionnels ;
- maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire, notamment éthique et déontologique.

PROGRAMME

Contenu

Domaine de formation 1 : juridique

Module 1.1 : droits et procédures (48h)

Les régimes de protection juridique

Responsabilité civile et pénale du majeur protégé

Vie familiale du majeur protégé

Vie professionnelle du majeur protégé

Module 1.2 : le champ médico-social (36h)

Les droits du majeur protégé

Approche institutionnelle de l'action sociale

Documents pour le projet de vie du majeur protégé

Accompagnement social du majeur protégé

Domaine de formation 2 : gestion

Module 2.1 : gestion administrative et budgétaire (48h)

Gestion budgétaire

Gestion administrative

Module 2.2 : gestion fiscale et patrimoniale (30h)

Gestion patrimoniale

Gestion fiscale

Domaine de formation 3 : protection de la personne

Module 3.1 : connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24h)

Les vulnérabilités

Module 3.2 : relation, intervention et aide à la personne (48h)

Les actes strictement personnels

Communication au quotidien avec le majeur protégé

Communication avec l'entourage du majeur protégé

Gestion des situations d'urgence et de crises

Limites d'intervention du mandataire judiciaire

Domaine de formation 4 : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Module 4.1 : les contours de l'intervention et ses limites (18h)

Positionnement du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Module 4.2 : les relations avec le juge (12h)

Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives

Module 4.3 : Déontologie et analyses des pratiques (36h)

Ethique et déontologie

Modes d'exercice du mandataire judiciaire

Responsabilité civile et pénale du mandataire

Analyse éthique professionnelle

Organisation pédagogique

Durée : La formation s'étend sur 10 mois, de septembre à juillet.

Volume total : 300 heures d'enseignement hors examens, mutualisées avec la Licence Professionnelle MJPM

Lieux de la formation : Faculté de Droit et de Science Politique et Askoria, à Rennes

Début des cours : Septembre 2026

Modalités de stage : 350 heures de stage pratique réparties sur 10 à 20 semaines. Les stagiaires justifiant d'une expérience professionnelle de 6 mois minimum dans le cadre d'une activité tutélaire peuvent solliciter une dispense de stage.

Dispense et allégements

Les candidats qualifiés et expérimentés peuvent solliciter des dispenses et des allégements portant sur les modules de formation et/ou le stage pratique, dans les conditions fixées par l'arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence (CNC) de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales. Ces demandes sont examinées par la commission pédagogique.

Modalités de validation

Les notes des modules d'un même domaine de formation se compensent entre elles. En revanche, chaque domaine de formation doit être validé indépendamment des autres.

L'obtention du diplôme et du certificat national de compétence est subordonnée à la validation des 4 domaines de formation, et, pour ceux qui y sont soumis, à la validation du stage pratique.

Les évaluations comprennent des épreuves écrites et orales.

Les MCCC détaillées par diplôme sont votées chaque année en CFVE. Elles sont consultables sur l'ENT des étudiants et stagiaires inscrits en formation.

ET APRÈS ?

L'objectif principal de ce diplôme universitaire est de vous préparer à l'exercice de la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Cette profession peut s'exercer sous différentes modalités au sein d'une structure tutélaire, d'un établissement hospitalier ou médico-social (code ROME K1102) ou en tant que mandataire individuel.

Elle permet aussi de mettre en œuvre un accompagnement adapté des majeurs protégés dans le cadre des fonctions du secteur tertiaire comme les banques, les assurances ou encore les mutuelles (code ROME K1205).

CANDIDATER

Prérequis

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 inscrits au répertoire national des certifications professionnelles et justifier au moment de la candidature de l'une de ces situations :

- Être en poste au sein d'un service de protection des majeurs (association tutélaire ou établissement hospitalier, social et médico-social) ;
- Justifier d'une activité professionnelle de plus de 3 années dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire (droit, gestion, accompagnement social).

Les candidats n'étant pas titulaires d'un bac+2 doivent justifier au moment de la candidature d'une expérience professionnelle de plus de 3 années dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau (bac+2) et dans un des domaines nécessaires à l'exercice de l'activité tutélaire (droit, gestion, accompagnement social).

Cette expérience obligatoire sera appréciée par le jury de recrutement dans le cadre de la procédure de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).

Sélection

Sélection après examen du dossier pédagogique et entretien de recrutement avec la commission pédagogique de la formation.

Réunion d'information : le 16 décembre 2025 à 17h00, pour y participer merci de vous inscrire sur :

<https://evento.renater.fr/survey/reunion-d-information-activites-juridiques-mandataire-judiciaire-a-la-protection-des-majeurs-5gh9gkik>

Conférence d'information : le 5 mars 2026 à 11h30, pour y participer merci de vous inscrire sur :

<https://evento.renater.fr/survey/conference-activites-juridiques-mandataire-judiciaire-a-la-protection-des-majeurs-ya5y5rj2>

Dates de dépôt de dossier de candidature : du 7 février au 7 avril 2026

Date des entretiens : du 5 au 7 mai 2026

Constitution du dossier

- Dossier de candidature en ligne sur le site : <https://candidatures-sfca.univ-rennes.fr>
- CV et lettre de motivation
- Photocopie des diplômes et/ ou relevé de notes
- Questionnaire complémentaire

Prix de la formation

4 500 €

REFERENTIEL

Type de diplôme : Diplôme d'Université

Niveau : sans objet

N° RNCP : sans objet

Mention : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Format de la formation : Présentiel

Fiche détaillée : <https://formations.univ-rennes.fr/parcours/diplome-duniversite-mandataire-judiciaire-la-protection-des-majeurs-mjpm>

Financement CPF : **Cette formation n'est pas éligible au Compte Personnel de Formation**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

Diplôme d'Université : Mandataire à la Protection des majeurs

Année universitaire : 2026-2027

